

Le Devoir

Montréal 

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 18 juin 2018, a adopté le règlement suivant :

18-036 Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition stratégique d'immeubles

Ce règlement, tel que modifié par la résolution CM18 1169, adoptée à l'assemblée du 17 septembre 2018, a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 27 septembre 2018. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Fait à Montréal, le 3 octobre 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Le Devoir